

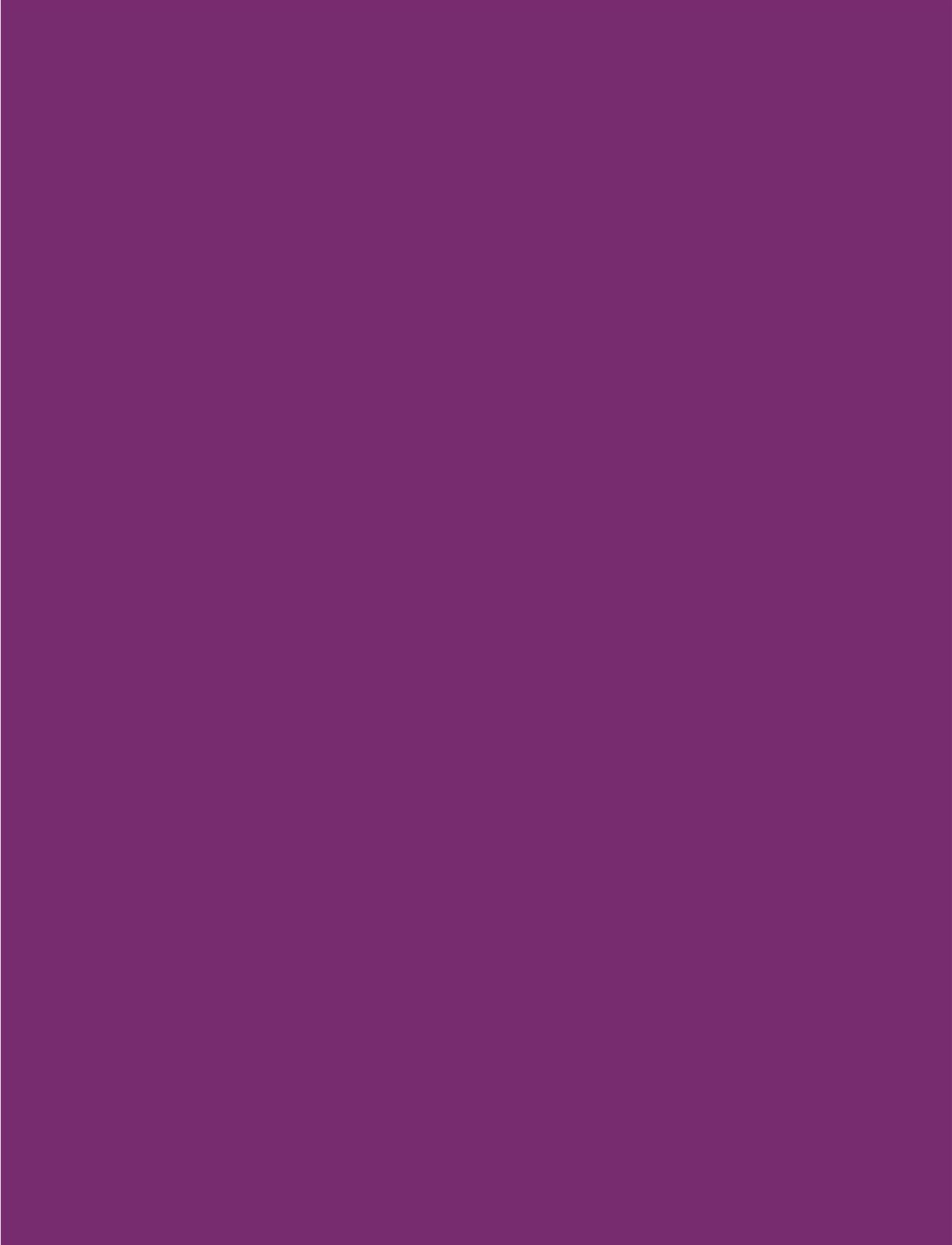
CIP 2013-2015

Indonésie

CADRE D'INTERVENTION PAYS 2013-2015



développeur d'avenirs durables



1	ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR LA STRATÉGIE DE L'AFD 2013-2015 EN INDONÉSIE	2
1.1	Un pays émergent à la recherche d'un développement durable et inclusif	3
1.2	L'Indonésie, partenaire stratégique pour la France	5
2	BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'AFD EN INDONÉSIE : UN POSITIONNEMENT « CLIMAT » STRUCTURANT	7
3	LA STRATÉGIE DE L'AFD EN INDONÉSIE 2013-2015	9
3.1	Un mandat élargi autour de quatre axes, priorités du gouvernement indonésien	10
3.1.1	Apporter des solutions sobres en carbone aux besoins énergétiques du pays	11
3.1.2	Atténuer l'empreinte environnementale des villes	11
3.1.3	Soutenir une gestion durable des ressources forestières	11
3.1.4	Accompagner le développement de l'« économie bleue »	12
3.2	Moyens et modalités d'intervention	12
3.3	Indicateurs de suivi de la stratégie	14
	Figures	
	Figure 1 : Autorisations d'engagements de l'AFD en Indonésie (M€)	6
	Figure 2 : CIP Indonésie : schéma logique	10
	Figure 3 : L'AFD en Indonésie 2013-2015 (prévisions d'engagement en M€)	12

1

Éléments déterminants pour la stratégie de l'AFD 2013-2015 en Indonésie

1

Éléments déterminants pour la stratégie de l'AFD 2013-2015 en Indonésie

1.1 | Un pays émergent à la recherche d'un développement durable et inclusif

Le plus grand archipel du monde. Avec plus de 17 000 îles, l'Indonésie est le plus grand archipel du monde. Sa population, estimée à 247 millions de personnes, en fait le 4^e pays le plus peuplé du monde et le 1^{er} pays à majorité musulmane (en nombre de croyants). Il s'agit également de la 3^e démocratie en nombre d'habitants, le déroulement de l'élection présidentielle de 2014 au suffrage direct étant venue confirmer la continuité du processus de transition démocratique engagé dans les années 1990.

Le 5^e PIB d'Asie. Avec un PIB de plus de 860 milliards de dollars, l'Indonésie se place au 5^e rang des pays d'Asie en matière de création de richesses¹. Le pays tire tout d'abord ses richesses d'importantes ressources naturelles de pétrole brut, gaz naturel, bois, charbon, étain, cuivre et or. L'Indonésie est également un des rares pays pétroliers qui a « semé » les revenus de son pétrole pour financer une politique de soutien à l'agriculture et des projets industriels. Le pays bénéficie ainsi aujourd'hui d'une structure productive diversifiée². Les principales industries sont celles du pétrole et du gaz naturel, du textile et de l'habillement ainsi que des mines. Les principaux produits agricoles sont l'huile de palme, le riz, le thé, le café, les épices et le caoutchouc. La production de riz assure l'auto-suffisance du pays.

Le 1^{er} taux de croissance de l'ASEAN-6. Depuis 2010, l'Indonésie a enregistré une croissance très souvent supérieure à 6 %, ce qui l'a placée en tête des pays de l'ASEAN-6³ et au 2^e rang, après la Chine, des pays du G20. Essentiellement ali-

mentée par la consommation intérieure et l'investissement, stimulée par des mesures budgétaires comme monétaire anti-cycliques, la croissance indonésienne a fait preuve d'une forte résilience : après avoir été limitée à 4,5 % au plus près de la crise financière, elle a en effet renoué avec des niveaux élevés dès 2010 et ce, en dépit de plusieurs chocs externes (tsunami, pluies, éruptions volcaniques). Les analyses sont aujourd'hui toutes convergentes pour souligner le potentiel de croissance de l'Indonésie dans les années à venir, sous-tendu par la forte demande pour les matières premières du pays (agricoles, énergétiques et minières), par l'appétit croissant d'une classe moyenne qui augmente de 7 millions de personnes par an et par la situation géographique stratégique de l'archipel, au carrefour des pays d'Asie du Sud-Est et d'Océanie.

Un nouvel eldorado pour les investisseurs ? Ce potentiel de croissance couplé à l'amélioration continue du risque souverain indonésien tranche avec la situation du monde développé en général, ainsi qu'avec les prévisions plus mesurées, voire pessimistes, concernant les autres grands « pays émergents » asiatiques. L'appréciation de la roupie, la reconstitution des réserves, la diminution des ratios de dette (environ 25 % du PIB) et de déficits publics (moins de 3 % du PIB) attestent d'une situation financière solide, qui a été saluée par les agences de notation et les investisseurs étrangers⁴, et ce malgré les risques de surchauffe⁵ et la vulnérabilité du pays à de brusques sorties de capitaux⁶. L'Indonésie est ainsi devenue en quelques années, et malgré une insertion internationale moindre que ses voisins⁷, une destination privilégiée.

1. IMF – *World Economic Outlook*, avril 2014.

2. L'industrie pèse pour 48 % du PIB et 13 % des travailleurs, tandis que les services représentent 37 % du PIB et 49 % des travailleurs. Le secteur primaire ne pèse que 15 % du PIB mais occupe encore 38 % de la population active.

3. Les six premiers pays ayant adhéré à l'Association des nations du Sud-Est asiatique sont l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, suivis par Brunei.

4. Les dernières émissions d'obligations indonésiennes ont donné lieu à des souscriptions jusqu'à cinq fois supérieures aux attentes.

5. L'inflation avoisine les 5/6 %, le gouvernement privilégiant nettement la croissance à l'objectif de maîtrise de la masse monétaire.

6. Les non-résidents détiennent 28 % de la dette publique du pays, et 32 % de la dette externe est détenue par les investisseurs étrangers.

7. Le taux d'ouverture relativement faible de l'Indonésie (48 %) explique en grande partie la résilience de l'économie à la crise internationale.

pour les investissements directs étrangers, qui ont atteint récemment des niveaux records pour le pays, attirés à la fois par des salaires toujours bas et par le développement de la classe moyenne.

Un pays en développement. Cette forte croissance ne doit pas faire oublier que l'Indonésie reste un pays aux enjeux de développement colossaux. Signe d'une croissance insuffisamment inclusive, les niveaux de pauvreté demeurent élevés sous l'effet conjugué de la stagnation des bas salaires, de l'augmentation des prix du pétrole et du riz et d'une croissance démographique très rapide⁸. Le PIB par habitant de l'Indonésie est inférieur à 4 000 dollars, plaçant l'archipel autour du 110^e rang sur 184 pays, et près de la moitié des indonésiens vivent encore avec moins de 2 dollars par jour⁹. Le classement des pays selon l'Indice de développement humain place l'Indonésie derrière les Philippines, l'Égypte ou le Botswana. Comme les autres pays asiatiques qui connaissent des processus d'urbanisation très rapide, l'Indonésie voit des bidonvilles tentaculaires¹⁰ se développer, dans lesquels vivent environ 26 % des Indonésiens¹¹, le plus souvent sans accès aux services sanitaires de base. Le taux de chômage avoisine les 6 % de la population active, véritable enjeu alors que les moins de 15 ans représentent près de 30 % de la population. L'Indonésie est à ce titre un pays très aidé. Il bénéficie du soutien de l'ensemble des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, qui interviennent soit en subvention, soit *via* des prêts très concessionnels couplés à des actions d'assistance technique. La Banque mondiale, l'Agence de coopération japonaise (JICA) et la Banque asiatique de développement y sont, de loin, les trois bailleurs les plus actifs. Jusqu'à la fin des années 2000, les secteurs d'intervention étaient variés et l'aide reposait essentiellement sur de l'aide budgétaire. Les nouvelles orientations stratégiques prises par le gouvernement indonésien à partir de 2009 ont encouragé les bailleurs à renforcer leurs actions dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et à intervenir de plus en plus sous forme de financement de projet.

Un potentiel entravé par un taux d'investissement trop faible et la lenteur des réformes. Suite à la crise de 1998, l'austérité a obligé l'État à réduire ses dépenses et à ramener de 7 % à 3 % du PIB l'investissement dans les infrastructures entre 1997 et 2007. Ce sous-investissement s'est traduit par une dégradation à la fois quantitative et qualitative des infrastructures indonésiennes, dont le stock se situe loin derrière celui des pays de l'OCDE et des pays de même niveau du sud-est asiatique, que ce soit dans les secteurs des transports, de l'électricité ou de l'eau¹². À titre d'exemple, en 2008, seulement 52 % des Indonésiens avaient accès à des installations d'assainissement améliorées, contre 83 % en moyenne en Malaisie, Thaïlande, Philippines et Vietnam. Dans ces pays, la consommation d'électricité par habitant était d'environ 1 759 kWh, contre seulement 566 kWh en Indonésie ; enfin, 55,4 % des routes indonésiennes étaient revêtues, contre 79,8 % en moyenne dans ces pays voisins¹³. Devant ces besoins colossaux, qui freinent investissement et croissance¹⁴, le gouvernement a publié en 2011 un *Master Plan* qui prévoit 468 milliards d'investissements pour la période 2011-2015 dont 45 % dirigés dans les infrastructures et un cinquième financé par l'État. L'État indonésien essaie d'autre part d'attirer les investissements directs étrangers et place beaucoup d'espoir dans les partenariats publics-privés. Mais le développement des infrastructures est entravé par des obstacles réglementaires et la bureaucratie qui ralentissent l'adoption de certaines mesures essentielles : révision de la législation sur le travail, clarification du cadre réglementaire de mise en œuvre des partenariats publics-privés... La corruption constitue enfin une entrave majeure pour le développement et l'attractivité du pays : celui-ci occupe le rang 114 sur 177 pays selon l'indice de corruption 2013 de l'ONG *Transparency International* et est classé parmi les derniers pays d'Asie dans le *Doing Business* de la Banque mondiale.

Le 3^e émetteur de gaz à effet de serre¹⁵ et la 2^e zone de biodiversité du monde. Avec ses 50 000 km de côtes de mers tropicales et 52 % de sa superficie recouverte de forêts,

8. Selon le recensement de 2010, la croissance annuelle de la population a été de 1,49 % entre 2000 et 2010, soit nettement supérieure aux dix années précédentes (1,4 %) et supérieure aux projections faites après le recensement de 2000 qui s'établissaient à 1,2 %.

9. CIA – *World Factbook*, mars 2012 et World Bank Database.

10. Jakarta (et ses banlieues) est la première ville d'Asie du Sud-Est en raison de ses 18 millions d'habitants. Elle regrouperait à elle seule 5 millions de personnes dans ses bidonvilles.

11. UN Habitat – Rapport 2010.

12. Seul le secteur des télécommunications, qui a bénéficié de réformes réglementaires importantes, fait exception.

13. Études économiques de l'OCDE, *Indonésie 2010 – Relever le défi des infrastructures*.

14. Les enquêtes de perception auprès d'entreprises classent les besoins en infrastructures au 1^{er} rang des entraves à l'investissement.

15. *Indonesia and Climate Change : Current Status and Policies*, World Bank and DFID, 2007.

l'Indonésie est souvent considérée comme la 2^e zone du monde la plus riche en biodiversité, après le Brésil. Mais cette biodiversité est largement menacée par l'activité humaine et l'archipel est considéré comme un des 11 *hotspots* de biodiversité de la planète dont il reste moins de 10 % de la surface d'origine. En mer, les mauvaises pratiques de pêche (surpêche, pêche au cyanure, pêche à l'explosif) entraînent la destruction des récifs coralliens et l'épuisement des ressources halieutiques. Du côté terrestre, on constate une disparition rapide des habitats naturels (forêts, tourbières, mangroves) en raison de l'extension des activités humaines (exploitation

forestière, plantations industrielles, cultures agricoles). La déforestation indonésienne est un enjeu majeur pour le pays ainsi que pour le monde dans son ensemble : près de 40 % de la population dépend de la forêt¹⁶ (30 millions d'Indonésiens en tirent directement leurs moyens de subsistance¹⁷), et la déforestation est à l'origine de 80 % des émissions de gaz à effet de serre du pays, qui se place ainsi en 3^e position des pays les plus émetteurs. À ce titre notamment, et dans la ligne des positions françaises ambitieuses en matière de protection de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, l'Indonésie est un partenaire stratégique pour la France.

1.2 | L'Indonésie, partenaire stratégique pour la France

Un « partenariat stratégique ». Sur le plan politique, la France souhaite renouer des liens avec l'Indonésie. La visite du Premier ministre français François Fillon en Indonésie, en juillet 2011, a formalisé le renforcement des relations bilatérales entre la France et l'Indonésie, avec la signature d'un partenariat stratégique franco-indonésien entre les deux pays axé sur la consolidation de la coopération bilatérale dans les domaines politique et de sécurité, économique, du développement, de l'éducation et de la culture, ainsi que sur l'expansion des échanges entre les sociétés civiles. L'Indonésie est le 1^{er} pays asiatique avec lequel la France a signé ce type d'accord.

Un partenariat économique à développer. Malgré son potentiel économique important, l'Indonésie reste un partenaire commercial modeste pour la France (volume des échanges à hauteur de 3 milliards d'euros, part de marché autour de 2 %) et n'accueille que peu d'investissements directs étrangers

français (même si leur hausse récente a fait entrer la France dans le top 10 des pays qui investissent le plus dans le pays).

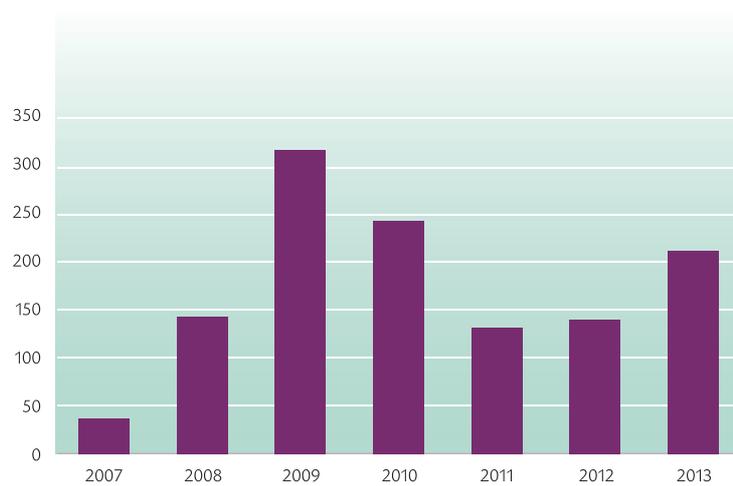
Un acteur clé des négociations internationales sur le climat et la biodiversité. Le mode de développement de l'Indonésie n'impacte pas que les Indonésiens ou les pays voisins, mais le monde dans son ensemble. Bien que l'Indonésie ne soit pas soumise à une obligation de réduire ses émissions de gaz à effet de serre au titre du protocole de Kyoto, elle a fait le choix de réduire ses émissions, de façon volontaire, de 26 % d'ici 2020 et jusqu'à 41 % si la communauté internationale soutient ses efforts. Dès lors, la communauté internationale a souhaité accompagner l'Indonésie dans sa « transition verte ». Dans ce cadre, et à l'image des autres pays bailleurs de fonds, la France souhaite renforcer son partenariat avec l'Indonésie et en faire un axe structurant de sa diplomatie dans le cadre des grandes négociations internationales sur le climat et la biodiversité.

16. Mark Poffenberger, *People in the forest: community forestry experiences from Southeast Asia*, International Journal of Environment and Sustainable Development, vol. 5, n° 1, 2006.

17. Ministry of Finance, 2000 and Global Forest Watch – *The State of the Forest, Indonesia*, 2002.

FIGURE
1

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS DE L'AFD EN INDONÉSIE (M€)



2

Bilan de l'activité de l'AFD en Indonésie : un positionnement « climat » structurant

Bilan de l'activité de l'AFD en Indonésie : un positionnement « climat » structurant

Du post-tsunami aux biens publics mondiaux. Après l'ouverture d'un bureau de représentation en 2005, dans le cadre du mandat « post-tsunami » qui lui avait été confié, l'AFD a ouvert une agence à Jakarta mi-2007. Grâce à de premiers prêts emblématiques en matière de climat et de biodiversité, l'Indonésie est rapidement apparue comme le pays le plus représentatif de la stratégie de l'AFD dans les pays émergents d'Asie, centrée sur la préservation des biens publics mondiaux, climat et biodiversité.

Le CCPL, un projet pionnier. L'AFD s'est positionnée, dès 2008, sur le cofinancement, avec l'Agence de coopération japonaise – JICA – (2008-2011), la Banque mondiale (2010) et la Banque asiatique de développement (2011) du *Climate Change Program Loan (CCPL)*¹⁸, programme prioritaire pour le gouvernement indonésien contribuant à concrétiser son engagement ambitieux et volontaire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Grâce à ces « prêts climat » réussis, l'AFD s'est inscrite au cœur des discussions sur les politiques publiques visant l'atténuation des émissions du gouvernement indonésien. La participation au CCPL a d'autre part permis à l'AFD de valoriser l'expertise française sur la forêt à travers la mise à disposition d'un assistant technique du CIRAD auprès du ministère du Plan.

Des projets « climat » dans le secteur de l'énergie. Outre le financement du CCPL, l'AFD s'est également positionnée, aux côtés de la Banque asiatique de développement, sur des projets visant à lutter contre le réchauffement climatique, dans le secteur de l'énergie via deux prêts accordés à l'État indonésien :

- ✦ un prêt de 50 millions de dollars, pour la rénovation du réseau de distribution électrique de Java-Bali ;
- ✦ un prêt de 50 millions de dollars, pour la construction d'une ligne de transmission destinée à acheminer de l'hydroélectricité produite côté Malaisie sur l'Ouest de Kalimantan.

En parallèle, l'AFD a développé une activité non souveraine, pour contribuer à la mise en œuvre effective des politiques publiques élaborées dans le cadre du CCPL. Cette stratégie s'est concrétisée par un soutien (deux prêts de 100 millions

de dollars chacun...) à la banque publique indonésienne Mandiri, première banque du pays, pour la mise en place de deux lignes de crédit dédiées à des projets privés labellisés « changement climatique » (énergie renouvelable, hydroélectricité, biomasse...).

Du « climat » à la « croissance verte ». Le mandat de l'AFD en Indonésie a été progressivement élargi et il englobe depuis 2011 toutes les actions visant à promouvoir une croissance verte et solidaire, c'est-à-dire une croissance attentive aux équilibres environnementaux et soucieuse de réduire les inégalités sociales. Si la thématique « climat » reste aujourd'hui prédominante dans son portefeuille de projets, l'AFD s'est ainsi également positionnée sur les sujets clé de la protection de la biodiversité et du développement urbain durable. Il s'agit de sujets sur lesquels il existe une expertise française sur laquelle l'AFD peut s'appuyer :

- ✦ un projet de surveillance satellitaire de la biodiversité marine (26 millions d'euros), qui a bénéficié du savoir-faire de la société française CLS-Argos, après appel d'offres ;
- ✦ un cofinancement avec la Direction générale du trésor français (Réserve pays émergent) pour un programme de transport urbain à Bandung (46 millions d'euros octroyés par l'AFD), auquel ont contribué plusieurs entreprises françaises ;
- ✦ un projet d'amélioration de l'approvisionnement en électricité de la ville de Jakarta, dont la mise en œuvre a été confiée à l'opérateur français de référence Alstom, au terme du processus d'appel d'offres indonésien.

Des synergies porteuses avec les autres partenaires au développement. En plus de ses cofinancements avec la Banque asiatique de développement dans le secteur de l'énergie, l'AFD a signé en mai 2011 un partenariat avec le département britannique en charge de la coopération (DFID) qui s'est matérialisé par la mise à disposition par le DFID auprès de l'AFD de deux enveloppes de subvention (6,2 millions d'euros en 2011 et 15 millions d'euros en 2013), pour financer la préparation ou l'accompagnement de projets publics ou privés sobres en carbone.

18. Le CCPL vise à encourager les évolutions de politiques publiques nécessaires pour contribuer à la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation), et s'accompagne d'activités de suivi-évaluation en continu ainsi que d'assistance technique ciblée. Les indicateurs du programme sont réunis au sein d'une *policy matrix*, suivie de façon périodique par un comité de pilotage et révisée si besoin entre le gouvernement et les bailleurs du programme.

La stratégie de l'AFD
en Indonésie 2013-2015

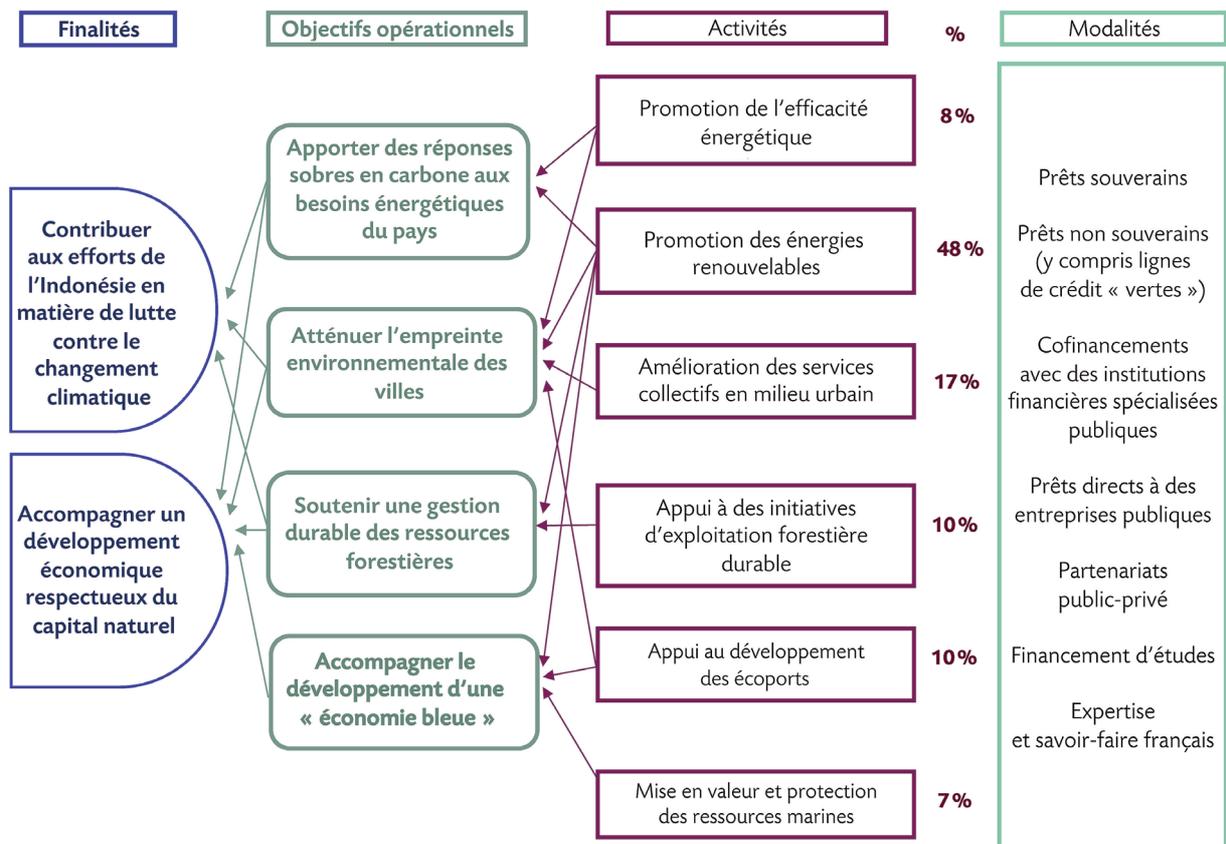
3

La stratégie de l'AFD en Indonésie 2013-2015

3.1 | Un mandat élargi autour de quatre axes, priorités du gouvernement indonésien

FIGURE 2

CIP INDONÉSIE : SCHÉMA LOGIQUE



Conformément aux derniers documents qui cadrent l'intervention de l'AFD en Asie, la stratégie 2013-2015 de l'AFD en Indonésie reste « étroitement liée aux enjeux du changement climatique et du développement durable » (Plan d'orientations stratégiques – POS3) ; elle vise à « parvenir à un modèle de développement moins émissif, plus économe en ressources naturelles et soucieux de protéger les populations des effets du changement climatique » ; elle s'efforce enfin de « proposer l'expérience et la vision françaises face aux défis [de l'Indonésie] » (Cadre d'intervention régional Asie 2013-2016).

Au regard de ces orientations, des grands enjeux auxquels l'Indonésie est confrontée aujourd'hui ainsi que des priorités du gouvernement indonésien, l'AFD retient pour son action deux finalités structurantes :

- ▶ **contribuer aux efforts de l'Indonésie en matière de lutte contre le changement climatique.** Il s'agit, par le développement d'infrastructures adaptées et la mise en place d'instruments financiers dédiés, d'accompagner l'Indonésie dans sa transition vers un modèle de développement moins émissif et soucieux de protéger sa population des effets du changement climatique. L'AFD se positionne ainsi clairement en soutien à la décision volontariste de l'Indonésie de réduire ses émissions de 26 % d'ici 2020 et jusqu'à 41 % en fonction de l'ampleur de l'aide internationale. Son action répondra aux priorités définies dans le cadre du Plan national de réduction des émissions de gaz à effet de serre (RAN-GRK), approuvé par décret présidentiel fin 2011, et de la stratégie « Adaptation » du gouvernement indonésien. Ce faisant, l'AFD répond à une priorité en matière de contribution à la lutte contre le dérèglement climatique, concernant un sujet sur lequel la France a pris des engagements forts et souhaite faire valoir l'intérêt de son action bilatérale ;
- ▶ **accompagner un développement économique respectueux du capital naturel.** Le potentiel de croissance et de développement de l'Indonésie est étroitement lié à l'importance de son capital naturel. Le gouvernement indonésien est bien conscient de la nécessité de concilier développement et environnement, croissance et préservation du capital naturel : le second Plan national de développement à moyen terme pour la période 2010-2014 repose ainsi sur une stratégie en quatre volets « pro-pauvre, pro-emploi, pro-croissance et pro-environnement ».

Pour contribuer à ces finalités, l'AFD se fixe **quatre objectifs opérationnels**.

3.1.1 Apporter des solutions sobres en carbone aux besoins énergétiques du pays

L'énergie fait partie des 11 priorités nationales définies dans le second Plan national de développement à moyen terme pour la période 2010-2014. L'AFD dispose d'une expérience reconnue en Indonésie sur ce secteur, où les besoins sont tels que les projets sont foisonnants, y compris les projets rentables

finançables sur prêt. Le développement des énergies renouvelables (notamment hydraulique et géothermique) constituera l'axe d'intervention principal de l'AFD en Indonésie en matière de montants, puisqu'il devrait représenter près de 50 % des montants engagés sur les trois prochaines années.

3.1.2 Atténuer l'empreinte environnementale des villes

Aujourd'hui, environ un Indonésien sur deux vit en ville et on estime qu'en 2030, 70 % de la population indonésienne sera urbaine. Dans le cadre du processus de décentralisation engagé au début des années 2000, les villes indonésiennes, surpeuplées et néanmoins toujours en croissance, sont placées devant de nouvelles responsabilités en matière de planification urbaine, de création d'emplois, de logements, de gestion des déchets, de fournitures d'énergie, d'infrastructures et autres services publics visant à atténuer la pauvreté urbaine et la détérioration de l'environnement urbain. Devant l'ampleur des enjeux, le ministère du Plan a présenté pour la première fois des projets de développement urbain aux bailleurs de fonds. Dans le cadre de son mandat d'intervention en Indonésie, l'AFD se positionnera sur des projets permettant de limiter l'empreinte environnementale des villes, en les rendant moins émissives (transports collectifs, réseaux d'eau et d'électricité, efficacité énergétique des bâtiments) et moins polluantes (gestion des déchets, drainage, assainissement, écoports). Ce faisant, elle contribuera à promouvoir des démarches de planification urbaine plus intégrante et à décliner le Plan national de réduction des émissions de gaz à effet de serre (RAN-GRK) à l'échelle des provinces et municipalités indonésiennes.

3.1.3 Soutenir une gestion durable des ressources forestières

Étant donné l'impact massif de la déforestation sur les émissions de gaz à effet de serre du pays (environ 80 % de celles-ci), la forêt est au cœur des préoccupations « climat » du gouvernement indonésien. En phase avec la stratégie de développement « pro-croissance » et « pro-environnement » de l'Indonésie, l'AFD cherchera à financer des projets innovants et démonstratifs, conciliant exploitation et préservation du capital forestier. Il s'agira de soutenir des initiatives publiques ou privées d'exploitation durable des forêts naturelles, et de plantations, *via* notamment la mise en place de lignes de crédit dédiées auprès des banques publiques. Sur les activités rentables dans le secteur forestier, relativement délaissées par les autres bailleurs, l'AFD capitalisera sur ses relations avec le ministère du Plan, le ministère des Finances et le ministère de la Forêt, propriétaires du patrimoine forestier public, et s'efforcera de développer des relations avec les principales entreprises publiques du secteur. Les projets financés serviront en outre à alimenter le discours de la France et à étayer ses positions sur la gestion des forêts, en Indonésie et dans le monde.

3.1.4 Accompagner le développement de l'« économie bleue »

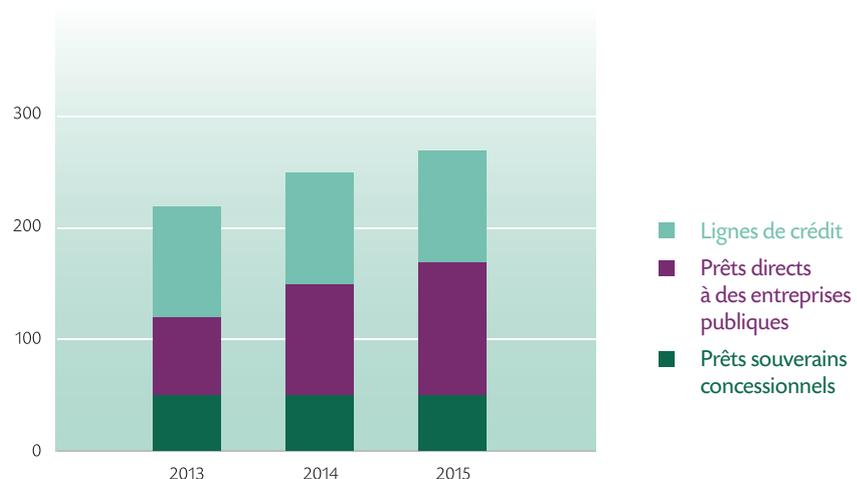
Pour un archipel comme l'Indonésie, qui possède une zone économique exclusive¹⁹ immense (la 7^e du monde en superficie) de 5,8 millions de km² ainsi que 81 000 km de frontières maritimes, la mer représente un potentiel considérable. L'archipel possède en effet des ressources marines dont dépend une grande partie de la population : on dénombre aujourd'hui près de 6 millions de pêcheurs et aquaculteurs²⁰ indonésiens et on estimait en 2007 que 15 à 20 % de la population du pays était dépendante du secteur halieutique. 4^e pays producteur de poissons dans le monde, l'Indonésie est un géant de la pêche, le secteur représentant environ 2,5 % du PIB. Dans ce contexte, les pratiques de pêche illégales et non durables, la surexploitation des stocks dans de nombreuses zones ainsi que la pollution des mers constituent des enjeux majeurs pour le gouvernement indonésien, qui s'est ainsi approprié

la notion d'« économie bleue²¹ ». Compte tenu des relations privilégiées qu'elle a développées avec le ministère des Pêches dans le cadre du projet INDESO (cf. *supra*), l'AFD cherchera donc, dans les trois prochaines années, à participer à la mise en valeur raisonnée des ressources marines du pays (algoculture, pêche, aquaculture, énergie océane). L'AFD investira également dans le développement des écoports²². Il s'agira de valoriser et sécuriser la filière exportation du secteur des pêches indonésien, tout en finançant des infrastructures et activités portuaires s'inscrivant dans une démarche de type Haute qualité environnementale (gestion rationalisée de l'énergie, recyclage des déchets, restauration de la biodiversité *via* des corridors écologiques, gestion durable des sédiments pollués, diminution des nuisances et pollutions...). Ce faisant, l'AFD accompagnera également le gouvernement indonésien dans ses efforts pour renforcer la connectivité entre les 17 000 îles qui composent l'archipel.

3.2 | Moyens et modalités d'intervention

FIGURE 3

L'AFD EN INDONÉSIE 2013-2015 (PRÉVISIONS D'ENGAGEMENTS EN M€)



19. Espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.

20. FAO – *Situation mondiale des pêches*, 2012.

21. Notion utilisée par le délégué des îles Fidji lors de la 2^e réunion préparatoire des Nations Unies pour la conférence de Rio +20.

22. Dénomination désignant à l'origine les ports européens adhérant volontairement à de « bonnes pratiques » en matière de développement durable, dans le cadre d'un projet datant de 1999, soutenu par l'EcoPorts Foundation (EPF).

Environ 250 millions d'euros par an. L'AFD prévoit d'engager environ 250 millions d'euros par an sur la période 2013-2015. L'activité sera principalement tirée par les financements non souverains (prêts directs aux entreprises publiques et lignes de crédit « vertes ») ainsi que par les projets dans le secteur des énergies renouvelables, qui devraient représenter près de 50 % des octrois.

Maintenir une activité souveraine pour accompagner l'agenda indonésien. Au regard des quatre axes d'intervention retenus par l'AFD, les actions menées en Indonésie répondront à la fois aux agendas « Climat » (COP21) et « Croissance » du gouvernement indonésien. Ainsi, les projets financés dans le secteur de l'énergie (efficacité énergétique et énergies renouvelables) contribueront non seulement à atténuer les émissions de gaz à effet de serre du pays mais également à renforcer sa sécurité énergétique et sa résilience aux chocs externes. Ce faisant, ils contribueront à augmenter la production d'énergie en réponse à une demande en croissance exponentielle.

Malgré un contexte indonésien moins favorable à l'endettement auprès des bailleurs de fonds, l'AFD devra continuer à financer les projets de l'État indonésien, pour entretenir le dialogue avec ce dernier et notamment les relations de confiance développées avec les deux principaux ministères encadrant les transferts d'aide publique au développement en Indonésie, à savoir le ministère du Plan et le ministère des Finances. Le maintien d'un dialogue de qualité entre l'AFD et les autorités indonésiennes favorisera la convergence de vue sur les sujets d'intérêt commun, tels que le climat et la biodiversité.

S'appuyer sur l'expertise française présente en Indonésie.

Les secteurs d'intervention retenus répondent à la demande expresse des autorités indonésiennes de pouvoir bénéficier d'expertise et de savoir-faire français. Dans ce cadre, l'AFD cherchera à accroître ses cofinancements avec le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) en Indonésie, dont la stratégie 2013-2015 recoupe deux des thèmes prioritaires par le Fonds pour les années à venir : promotion d'instruments innovants de financement de la biodiversité et gestion intégrée des zones littorales et marines. L'appui financier en subvention qui accompagnera cette expertise complètera l'offre globale de financement de l'AFD. D'autre part, le transport urbain, le secteur de l'eau et de l'assainissement, les énergies marines... sont autant de secteurs sur lesquels les entreprises françaises, notamment d'ingénierie bénéficient d'une reconnaissance internationale. Cette offre française sera notamment mobilisée par l'AFD via le recours au nouveau Fonds spécifique d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) mis en place et abondé en 2013. Des

synergies porteuses seront également recherchées avec la Réserve pays émergents et le Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP). Enfin, des partenariats associant des acteurs de la coopération décentralisée (agences de l'eau, régies publiques, collectivités locales de manière générale) et des ONG françaises pourront être recherchés en fonction des projets et en lien avec les services dédiés de l'ambassade de France.

Proposer une large palette d'outils pour répondre aux besoins de différentes contreparties indonésiennes. L'AFD cherchera à faire valoir pleinement la variété de ses outils de financement, à commencer par les financements non souverains, via l'identification de contreparties non souveraines solides. Le financement des collectivités et municipalités pourra également être exploré sous réserve que les autorités indonésiennes souhaitent lancer des opérations pilotes dans ce sens²³. Les expériences acquises par l'AFD dans d'autres géographies seront valorisées afin de présenter une pluralité de montages financiers : lignes de crédit dédiées aux investissements municipaux, fonds d'investissement urbains, financements directs aux collectivités locales, partenariats publics-privés. Une approche groupe AFD sera par ailleurs proposée en mettant en avant le potentiel offert par PROPARCO au secteur privé.

Les lignes de crédit « vertes » : une réponse adaptée au contexte indonésien. L'État indonésien entend clairement faire du secteur financier un vecteur de mise en œuvre de sa politique de développement durable. Depuis 2010, le secteur bancaire indonésien est ainsi incité par le ministère de l'Environnement, en partenariat avec la Banque centrale, à accroître son activité de financement en direction de projets « verts », d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Les investisseurs susceptibles de s'intéresser à des projets sobres en carbone (énergies renouvelables, efficacité énergétique, secteur forestier) sont de taille moyenne ou petite (entreprise de taille moyenne, PME, entrepreneurs individuels, voire coopératives). Contrairement aux grands conglomérats qui privilégient les secteurs à forte rentabilité (mines, énergie, services, agro-industries), ces investisseurs ne sont pas en mesure de contracter des crédits de long terme auprès des banques ou de lever des ressources sur les marchés. Leur accès au crédit est limité à des prêts dépassant rarement 6 ans, soit d'une durée insuffisante pour financer des projets à retour sur investissement et rentabilité différés. Dans ce contexte, l'AFD poursuivra la mise en place de lignes de crédit bancaires à long terme, combinée à des appuis techniques aux banques et aux investisseurs eux-mêmes, pour permettre de lever les barrières au financement de projets sobres en carbone.

23. Aujourd'hui, la législation en vigueur n'autorise pas les collectivités locales à recourir à l'emprunt auprès d'organismes étrangers.

Optimiser les synergies avec les partenaires. Étant donné son positionnement sur les thématiques climat et croissance verte et la diversité de ses instruments financiers, l'AFD apparaît comme un partenaire capable de générer des effets de levier sur certains financements. Dans ce contexte, il s'agira de nouer des relations de coopération durable et de collaboration opérationnelle avec d'autres bailleurs. L'AFD cherchera ainsi à mener des actions conjointes et cofinancer des opérations avec ces derniers (Banque asiatique de développement, Banque mondiale, DFID, coopérations allemande – KfW – et japonaise – JICA). Elle cherchera à développer des synergies avec des acteurs aux modalités d'intervention complémentaires, telles les coopérations australienne, américaine (USAID) ou allemande (GIZ). L'AFD essaiera également

de promouvoir des interventions en cofinancement avec la Commission européenne, à travers l'*Asia Investment Facility*, de façon à renforcer les relations avec ce partenaire prioritaire.

Intensifier la production de connaissances, en appui aux politiques publiques. L'AFD fera en sorte d'intensifier son rôle de conseil en politiques publiques dans le prolongement du CCPL. Pour ce faire, un programme de production de connaissances a été élaboré. La production de documents de référence issus des publications de l'AFD en langue indonésienne sera développée²⁴. Afin de se démarquer des banques « classiques », il s'agira pour l'AFD de valoriser son expertise et sa capacité à encadrer et contribuer à des recherches sur le développement.

3.3 | Indicateurs de suivi de la stratégie

Concernant le suivi des résultats de sa stratégie d'intervention en Indonésie, et outre les indicateurs de moyens (engagements, décaissements), l'AFD choisit de focaliser son attention sur les indicateurs ci-dessous (issus pour partie de la grille d'indicateurs de l'aide bilatérale française validée en juillet 2013) qui se rattachent directement aux objectifs et activités définis.

Sur la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique :

- puissance énergétique renouvelable ou récupérée financée ;
- énergie économisée ;
- investissements accompagnés (*via* les lignes de crédit).

Sur l'amélioration des services collectifs en milieu urbain :

- nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés ;

- nombre de personnes gagnant un accès pérenne à un système d'assainissement amélioré ;
- nombre de personnes dont la qualité du système d'assainissement est améliorée.

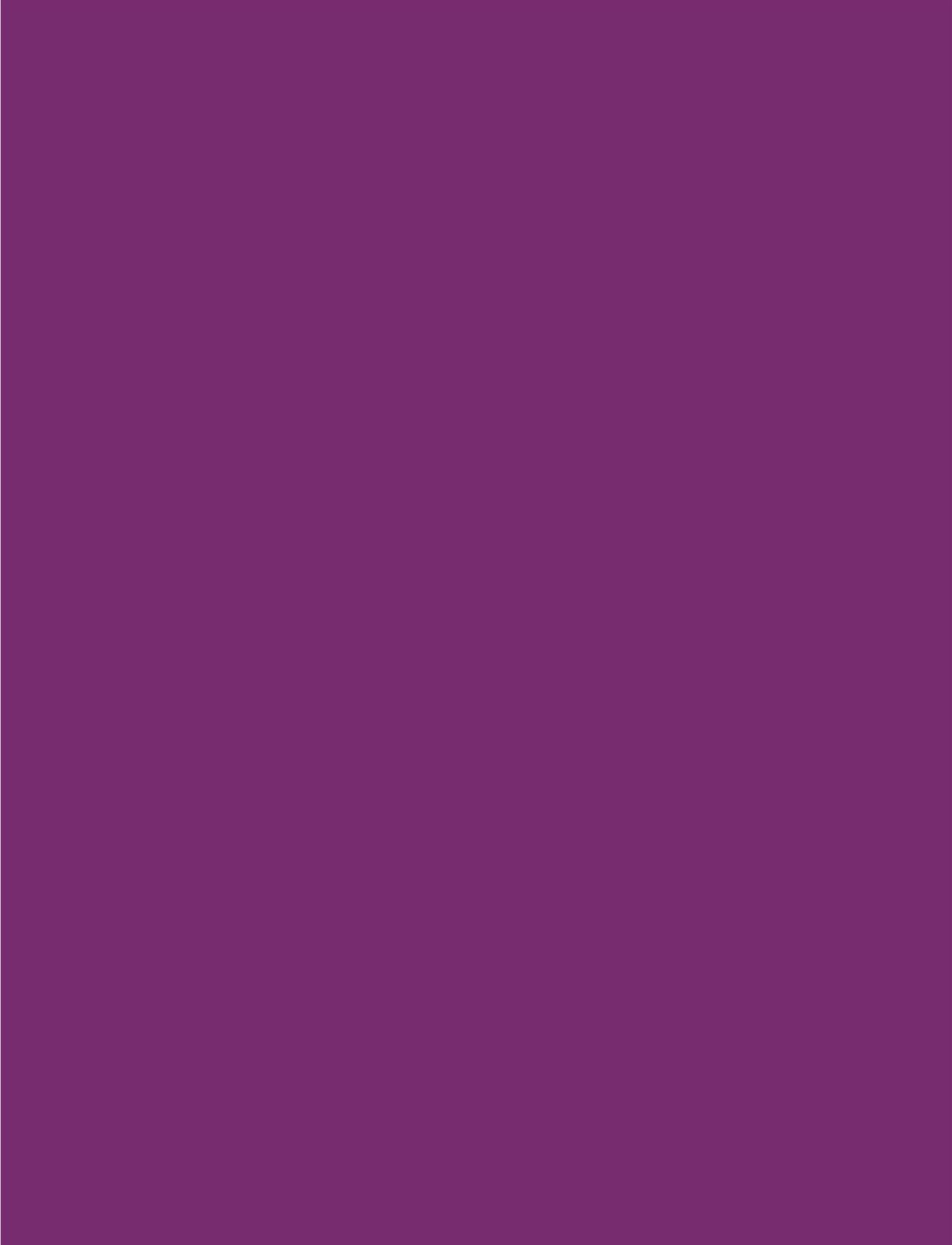
Sur la mise en valeur et la valorisation des ressources forestières et marines :

- population bénéficiant directement des projets de gestion durable des ressources halieutiques ;
- surface bénéficiant d'une gestion raisonnée des ressources naturelles ;
- investissements accompagnés (*via* les lignes de crédit dans le secteur forestier).

Sur la contribution aux efforts indonésiens en matière de lutte contre le changement climatique :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

24. Un premier ouvrage a été traduit et publié par l'AFD en 2012 : *Qui paie quoi en matière de transports urbains ?*



Agence Française de Développement (AFD)
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
France
Tél. : + 33 1 53 44 31 31

www.afd.fr



développeur d'avenirs durables